

LE CHOC

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST-JOSEPH

DE ST-HYACINTHE.

Et de la C. M. B. A.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 28 Janvier 1892

No. 45

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LEUSSIER & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAGNUELON & FRÈRE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois francs et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

Magasin du Bon Marche

ETABLIE EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirlings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité en

Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest,

(En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITÉS:

Fournaises et Poêles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries! Décorations de plafonds! Bordures!

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée!

L. A. CHOQUET & FRÈRE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du **PUR TABAC DE LA HAVANE**. De tous les cigares à 5 cts. le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membre de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil **FRATERNEL**.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A.; et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité: Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

C. ROULEAU

C.
R.
O.
U.
L.
L.
E.
A.
U.

Commerçant de Grains et Charbon.

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les Fromageries

—Tels que—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska.

ST-HYACINTHE, Q^{ue}.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme *L'Echo*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,

Grand Président.

UNION ST-JOSEPH

Nous commençons aujourd'hui, ainsi que nous nous y sommes engagés, la publication de quelques notes historiques sur notre association. Pour cela, nous reproduirons fidèlement, par séances, les délibérations les plus importantes de chaque assemblée.

Nous commencerons d'abord par une exposition aussi complète qu'il nous sera possible, du but que son fondateur avait en vue, surtout et avant tout. Puis, nous continuerons, ainsi que nous l'avons dit, la reproduction de tous les actes officiels en exécution de ce but proposé.

De notre passé, ainsi offert à chacun des Sociétaires actuels, jaillira un enseignement pour l'avenir. C'est pourquoi nous prions tous nos confrères de conserver soigneusement ces quelques notes que nous compilons pour eux, sans autre prétention que celle de leur offrir en méditation le chemin parcouru.

En 1874, le 29 Septembre, quelques hommes de bien, sous la direction du pieux et zélé curé d'alors, aujourd'hui Sa Grandeur Mgr L. Z. Moreau, entreprirent de fonder, à St-Hyacinthe, une Société de Secours Mutuel.

Leur pensée était celle-ci : " L'ouvrier a besoin d'être aidé matériellement en maintes circonstances, notamment lorsque la maladie vient suspendre ses travaux et le contraindre au chômage. Il éprouve aussi, d'une manière permanente, certains autres inconvénients dans l'exercice et la pratique de ses devoirs de citoyen et de chrétien. Partout et toujours, il a besoin d'être instruit, encouragé par l'exemple et par la parole, soutenu. Efforçons-nous d'en faire des travailleurs honnêtes et de bons chrétiens ; ils seront, par cela même, probes, rangés économes, laborieux et la misère n'aura guère de prise sur eux.

" Une caisse de secours, alimentée par les sociétaires, leur viendra en aide dans les cas de chômage provenant de maladie, d'accident ou de sénilité. Advenant le décès de l'un d'entre eux, une remise d'une certaine importance, et suivant que les intéressés pourront le fixer de temps à autre, sera opérée au bénéfice de la famille privée de son chef."

L'idée fondamentale de la Société naissante fut donc la suivante : Edifier et se soutenir réciproquement puis, soutenir dans la mesure d'une charité miséricordieuse mais éclairée ceux des sociétaires empêchés, dans certaines circonstances déterminées, de vaquer à leurs occupations ordinaires ou autres.

Les fondateurs comprirent que la poursuite d'un but aussi complexe exigeait le concours des autorités religieuses et qu'il fallait surtout y intéresser les travailleurs, le succès de l'œuvre exigeant la coopération immédiate de ces derniers pour les fins à obtenir d'abord, et en exécution des moyens à employer pour atteindre ce but. En effet, pour l'administration et la conduite matérielle de l'association, il convenait d'en confier le contrôle à ceux-là pour qui on créait l'association. Les ouvriers y furent donc seuls admis. Comme elle avait aussi et tout particulièrement en vue un bien spirituel de premier ordre, il était tout naturel de laisser la direction au seul guide vraiment autorisé en ces matières, l'autorité religieuse.

C'est ainsi que sûrement conduite conformément à ces deux principes, le passé nous a fait ce que nous sommes—une association puissante dont l'avenir sera ce que nous continuerons de le faire, guidés par ces principes fondamentaux.....

Il n'est pas fait mention, dans les registres, des assemblées préliminaires qu'on nous dit avoir été tenus pour jeter les bases de l'association. La première est celle en date du 11 octobre 1874, sous la présidence de M. Louis Côté, manufacturier de chaussures.

Le nom de la Société était déjà trouvé : Union St-Joseph.

(A suivre)

Sujets de méditation pour MM. les Correspondants des Forestiers Indépendants

Ne recevant aucune réponse à mon dernier article, je suppose que MM. les correspondants se sont pris à réfléchir après avoir parlé. Désirant leur venir en aide, je leur propose les sujets suivants :

" Dans toute association, fraternelle, commerciale, politique ou religieuse il y a des " mécontents " comme il y a toujours des " pauvres. " Critiquant tout ce qui se fait ; mais ne faisant rien, ils ne nous rendent heureux que par leur départ. " (The I. F. p. 100.)

Pourquoi les pauvres sont-ils mis ici en parallèle avec les mécontents ? Les uns vous ennuiet-ils autant que les autres ? Vous seriez loin, dans ce cas, de la fraternité chrétienne.

" Je ressens pour la mort de Sir J. A. MacDonald le chagrin que j'éprouverais par la perte de mon meilleur ami ; c'est pourquoi je suis reconnaissant aux Officiers de l'Ordre d'avoir assisté à ses funérailles à Kingston le 11 juin dernier et la tête d'une nombreuse délégation. " (Id. p. 118.)

Vous auriez pu passer ce sentiment politique sous silence sans que personne eût à s'en plaindre.

"L'Ordre des Forestiers Indépendants a été fondé à Newark, New Jersey, en 1874 et incorporé en 1881 à Ottawa, Canada." (Id. p. 122.)

Vous devez avouer que vous avez eu tort de "mentir" pour m'accuser de mensonge lorsque je disais que votre Ordre est né aux Etats-Unis.

"Répondre à toutes critiques serait "ni sage ni possible." La controverse produit rarement de bons résultats. La plupart des objections seraient mortes à leur début si on avait eu la sagesse de ne pas y répondre." (Id. p. 135.)

Nous croyons à cet axiome : " De la discussion naît la lumière."

La Cour Suprême a été obligée déjà de diminuer de deux piastres le bénéfice en maladie pour les deux premières semaines et d'augmenter la contribution de 10 centins par mois. Or nous prétendons que vous serez également obligés d'augmenter vos primes pour l'assurance, parce que la moyenne des vies de vos risques ordinaires est de 33 ans. La moyenne des primes payées par ces mêmes risques est de 81 1/2 centins par mois, soit \$9.30 par an (le 50/100 pour frais d'administration étant soustrait.) Ce montant placé à intérêt composé de 4 0/100 produira dans 33 ans (déduction faite du pourcentage pour frais d'administration).....\$600.30

Total pour 30,000 membres.....\$12,009,000.00
Total à payer ".....30,000,000.00

Déficit.....\$11,991,000.00

Y a-t-il un homme sérieux qui osera prétendre que vous réaliserez plus que 4 0/100 sur votre revenu, quand une grande partie reste sans intérêt ou à peu près, en compte courant et dans vos cours diverses et à votre Bureau Central.

D'après le rapport du Ministre de l'Intérieur en France la moyenne des morts parmi les assurés dans les Sociétés depuis 15 ans est de 16.66 par mille. Aux Etats-Unis elle est de 17.00 et au Canada 10.34. Mais il faut tenir compte qu'en ce pays les 160,542 assurés sont presque exclusivement de la génération actuelle. Le rapport gouvernemental fait mention que la proportion, cette année, (1890) des décès dans les Compagnies retirées est de 21.42 par mille. En prenant pour base la moyenne Française, je me crois dans le vrai autant qu'on peut l'être en cette matière.

30,000 membres donnera donc une moyenne de 500 décès par an soit à payer.....\$500,000
Vos revenus annuels par 30,000 associés.....\$279,000

Déficit annuel.....\$221,000 que vous devez couvrir par les intérêts sur le capital.

De plus vous êtes soumis aux pertes comme toutes autres Sociétés, aux procès puisque vous êtes déjà à plaider entre vous, aux variations du marché monétaire et aux mille et un accidents qui peuvent vous arriver comme à toutes autres. En un mot vous avez tort de prétendre que vous offrez plus de garanties que

vos Sociétés sœurs puisque l'une des plus pauvres des assurances canadiennes à primes fixes a un capital éga \$176.00 par mille piastres et que vous n'avez qu \$10.00 à offrir pour chacune de vos polices de \$1,000.

Nous protestons contre vos dires, et vos prétentions parce que nous ne les croyons pas conformes, à la vérité et aux premiers éléments de l'économie sociale. Soy donc assurés une bonne fois que vos primes ne sont fixes puisque vous les avez déjà augmentées et que vous les augmenterez encore.

Votre bureau de direction alors, répondra aux naïfs étonnés, ce qu'il a répondu par la voie de votre journal, aux mécontents de l'augmentation du tarif du département des bénéfices en maladie : "Qu'on sache enfin — " les revenus et les dépenses, n'équilibraient plus, la réserve était épuisée et le seul moyen à la disposition du Conseil Suprême, était de retrancher une partie des secours et d'élever un peu la contribution." (The I. F., p. 135.)

N'appellez pas à votre aide vos 4,746 "brebis errantes"; elles vous seraient ici d'un vain secours. Vous nous feriez rappeler ces mots d'un économiste Français : "Voilà donc les conséquences naturelles de ce système. Son premier fruit est une révoltante inégalité dans la répartition des bénéfices, son dernier résultat une catastrophe. Il donne tout aux uns et rien aux autres; il dépoille ceux-ci pour enrichir ceux-là. Et loin de compenser ce vice profond en offrant au public une sécurité plus grande, il l'environne au contraire de pièges et de périls. Il trompe en n'excitant aujourd'hui que pour abandonner demain. Système odieux, inqualifiable, qu'un pays civilisé aurait honte d'avoir supporté un seul instant, s'il en connaissait bien tous les abus."

T. S.—Une erreur s'est glissée dans mon dernier article; on doit lire au sujet des montants perceptibles pour frais d'administration :

5 0/100 sur les primes.....\$15,000
Capitation \$1.00 par membre.....50,000
Octrois de Chartres, le 5 p. c. sur cotisation à la caisse des malades, etc., etc.....40,000

\$105,000

ou à peu près à la disposition des Suprêmes "hauts et" grands."

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

Des Bénéfices

En écrivant le titre ci-dessus, je ne me dissimule pas que j'aborde l'une des questions les plus importantes pour les Sociétés de Secours Mutuel, une question qui doit exercer une influence décisive sur la prospérité, sur l'avenir de nos Sociétés. — Question difficile, très délicate à traiter, parce qu'elle met en présence l'intérêt collectif et l'intérêt individuel, parce qu'il faut pour l'examiner à fond, signaler certains dan

rs, prévoir les abus ; parce qu'il faut dire sans penser personne, des choses que chacun ne pourrait sans rougir, s'appliquer à soi-même. Aussi, sans faillir à la tâche que nous nous sommes imposés d'éclairer nos confrères sur leurs véritables intérêts ; sans faire perdre à cette esquisse le caractère de vérité et d'actualité qu'elle comporte, nous placerons sous le voile de la supposition les choses pénibles que nous aurons à dire et nous parlerons des abus, non pas comme d'une réalité du temps présent, mais comme d'une inquiétude pour l'avenir.

S'il est possible que, au milieu des ouvriers honnêtes, scrupuleux et dévoués à l'œuvre commune du Secours mutuel vient se placer, un jour, un homme indigne et capable de se faire attribuer des secours qui ne seraient pas dûs, abusant, pour y tirer un p. l. illégitime, de son titre de Sociétaire, comment pourra-t-il faire pour tromper les administrateurs de la Société ? Le comment ces derniers pourront-ils reconnaître l'abus et devront-ils l'empêcher sera sujet de nos conclusions.

Pour toucher des bénéfices, il faut être malade ; pour être malade, il faudra donc feindre une maladie ou bien prolonger outre mesure la durée de la convalescence. Quelque minime qu'il soit, le secours quotidien qu'on accorde aux malades peut, en temps de chômage, tenter un homme bien portant et en tout temps un paresseux. Prenons garde, voilà le danger !

Ce cri d'alarme doit tenir en éveil les administrateurs des Sociétés de Secours Mutuel, mais ce sont surtout les médecins qui peuvent constater la réalité de la maladie et dire le jour où le convalescent pourra reprendre son travail. Il nous faut donc compter à la fois sur l'habileté, sur le zèle des médecins comme aussi sur leur vigilance, leur énergie et leur dévouement absolu aux intérêts de la Société. Ce n'est pas seulement la santé et la vie des Sociétaires qui sont entre leurs mains, c'est aussi la prospérité et l'avenir de l'association.

S'il était possible d'admettre que, dans un avenir plus ou moins lointain, comme pour le mauvais Sociétaire dont nous parlions en commençant, il se rencontrât un médecin capable de sacrifier les intérêts d'une Société qu'il voudrait conduire à sa ruine, cette ruine serait sûrement consommée.

La complaisance, le laisser-aller, la faiblesse pourraient, aussi bien que l'intention mauvaise que nous ne pouvons pas admettre, compromettre la situation financière d'une Société.

La première condition d'une bonne organisation pour le contrôle effectif des maladies réelles, c'est de placer un médecin choisi par l'association dans une position forte et indépendante à l'égard et de ses confrères et des Sociétaires.

En général, les médecins, dans l'espèce, ont à refuser des choses désirées, sollicitées quelque fois avec instance. La plupart, je le sais, agissent suivant les inspirations de leur conscience et sans se préoccuper des conséquences que peut avoir, pour eux, le mécontentement des sociétaires. Mais souvent, aussi, la connaissance incomplète qu'ils ont des règlements leur fait attester l'incapacité du patient dans une mesure qui n'est pas celle lui constituant un droit aux bénéfices.

Dans le premier cas, il faut protéger les médecins contre les mécontents, en les plaçant dans une situation telle qu'ils ne puissent souffrir, dans aucun cas, pour leurs intérêts, pour leur avenir, des récriminations injustes et des exigences non satisfaites des Sociétaires. Dans le dernier cas, pour le compte de l'association, il faut s'assurer que l'incapacité telle que certifiée est bien celle en genre et en durée, prévu par les divers règlements.

Comme nous l'avons dit, on y parviendra en donnant un caractère officiel aux fonctions d'un médecin spécialement chargé de vérifier les certificats. Des conférences périodiques avec les administrateurs de la Société mettront ce médecin plus en état de distribuer, suivant les besoins réels, les bienfaits promis en l'initiant plus intimement au but qu'on s'est proposé.

Les abus sont l'exception. L'immense majorité des bons Sociétaires, par son approbation, soutiendra ce médecin dans l'accomplissement de son devoir.

Contributions

La fixation du chiffre des contributions dépend du degré d'aisance des populations et des sacrifices qu'elles peuvent faire.

Fixer la contribution à un chiffre trop élevé aurait pour effet de limiter d'une manière fâcheuse le nombre des personnes à qui la Société est accessible ; la fixer à un chiffre trop faible entraînerait la nécessité d'établir une indemnité minimale.

C'est donc en raison des circonstances et de la situation des populations que ces chiffres

doivent être fixés ; mais la règle à suivre est de les établir en sorte que, d'une part, le plus grand nombre possible de personnes profitent de la Société et que, d'autre part, il puisse leur être promis des avantages sérieux.

Le meilleur moyen, croyons-nous, en même temps que le plus juste, serait de fixer la contribution selon l'âge des Sociétaires au moment de leur entrée. Ce système paraît recommandable en ce qu'il a pour conséquence d'attirer des personnes plus jeunes dans la Société, en leur faisant un avantage sensible. Le seul inconvénient est de compliquer un peu la comptabilité et de rendre plus difficile le contrôle des opérations ; mais il doit être surtout apprécié pour cette considération que là où la contribution est uniforme, la personne qui entre à 44 ans, par exemple, après huit ans de présence dans l'association, se trouve avoir un droit égal à celui du Sociétaire qui, entré à 20 ans, aura payé plus de trois fois la même somme. Remarquons en outre que le Sociétaire de 44 ans apporte à la Société bien plus de chances de maladies et de dépenses immédiates que le jeune homme de 20 ans—chances mauvaises qui sont bien loin de compenser les différences dans le prix d'admission.

D'après nous, l'uniformité de la contribution a pour conséquence d'écartier les jeunes gens des Sociétés de Secours Mutuel. Le calcul que nous venons d'établir est facile et chacun, l'ayant fait à son tour, préfère attendre le moment où, avec un sacrifice moindre, il obtiendra le même résultat. Il est certain que, pour un homme jeune robuste et que la maladie n'a pas encore atteint, les secours dont il croit, à tort assurément, n'avoir jamais besoin ont, pour eux, beaucoup moins d'importance si on les leur fait payer en compensation pour leurs voisins.

L'économie et la prévoyance doivent, pour entrer dans les mœurs de nos populations, offrir des avantages sensibles et, dans ce but, il faut qu'il y ait une différence—au profit de ceux qui commencent de bonne heure à les mettre en pratique. Le système suivi d'une contribution uniforme n'a pas, ainsi que nous croyons l'avoir démontré, cette conséquence désirable.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Besogne qui plaît est à demi faite

Il en est du travail comme de la vertu. Dans l'une et dans l'autre carrière, les premiers pas sont rudes. Mais, pour peu qu'on y mette du courage et de la persévérance, on s'y fait. Pénibles d'abord, les efforts deviennent peu à peu faciles, agréables même.

Celui qui, enfant, détestait l'étude, le voici adolescent, laborieux. Homme fait, non seulement il travaille volontiers ; mais il n'a pas de plus grande joie que d'exercer ses membres ou son esprit. Il travaille comme disent les Italiens, *con amore*, avec amour.

Du moins, tel est l'heureux sort de plusieurs.

Il en est d'autres, en plus grand nombre peut-être, qui, toute leur vie, détestent le travail. Ils ont une profession, il le faut bien, car il faut manger. Mais cette profession, ils l'ont en horreur ; ils en accomplissent les devoirs avec répugnance et comme en rechignant. Ils n'aspirent qu'à l'âge heureux où, prenant leur retraite, ils pourront se livrer aux douceurs du *farniente*.

D'où vient que les uns sont laborieux et heureux—autant que le comportent les conditions de l'humanité ;—les autres paresseux et misérables ?

D'où vient cela ? Ou plutôt : De qui cela vient-il ?

Notre proverbe le dit : Besogne qui plaît est à demi faite.

Donc, les parents, quand ils choisissent une profession pour leurs enfants, doivent toujours étudier la vocation de ceux-ci, c'est-à-dire le plus ou moins d'aptitudes qu'ils ont pour tel ou tel genre d'occupation.

Ne faites pas un employé de cet enfant turbulent qui a besoin de mouvement et d'activité. Ne dirigez pas vers le monde ceux qui sont appelés à servir directement—dans le sacerdoce ou la vie religieuse—Dieu, l'Eglise et les pauvres.

Besogne qui plaît est à demi faite C'est encore une explication de la belle parole de saint Augustin : *Ama et fac quid vis* (Aimez et faites ce que vous voudrez).

Si j'aime ma profession, je m'y livrerai avec ardeur, J'en aimerai, non seulement les douceurs mais presque les rigueurs et les épreuves. Comme, lorsqu'on aime une personne, on supporte, on est presque tenté d'aimer jusqu'à ses défauts.

Eh bien ! j'aimerai naturellement ma profession si, dans le choix que mes parents en ont

fait pour moi, ils ont consulté mes dispositions naturelles et, dans une certaine mesure, mes goûts.

Terminons par une autre belle parole d'un Saint père : " Quand on aime, on n'a pas de peine. Ou, si on a de la peine, on aime cette peine ".

Quelle que soit notre carrière, puisque maintenant nous y sommes engagés et qu'il est trop tard pour en changer, voyons dans cette carrière la volonté de Dieu : Aimons-la comme telle.

Que notre besogne ainsi acceptée nous plaise, et elle sera plus qu'à demi faite. Car Dieu, qui aime les hommes de bonne volonté, Dieu la fera avec nous.

Comité de Régie

LUNDI, 25 JANVIER 1892.

Présidence de B. O. Béland, écrivain, président.

Présents : MM. J. Leduc, Frs. Decelles, L. Cordeau, F. Lajoie, D. Dumaine, Jos. Marsau, J. A. Cadotte.

Applications pour bénéfices de MM. Jos. Cabana, 20 janvier ; Misaël Laplante, 7 janvier ; Tancrede Amiot, 18 janvier.

Résolu de payer : J. A. Hébert, du 3 janvier au 10 janvier, \$3.00 ; Louis Isabelle, du 2 janvier au 16 janvier, \$3.50 ; Elie Bouvier, du 10 décembre au 4 janvier, \$7.00 ; J. C. Rouleau, du 4 janvier au 11 janvier, \$3.00 ; Joseph Daigle, du 1 janvier au 12 janvier, \$2.50.

Demande d'admission et certificat requis pour l'aspirant Napoléon Jasmin, 23 ans, commis à Acton-Vale, lequel est déclaré admis.

Et le Comité est ajourné.

Admission des femmes et des enfants

Nous avons déjà parlé de l'admission des femmes et des enfants comme Sociétaires. Un correspondant nous fait remarquer fort justement, ce que nous avons déjà dit en partie d'ailleurs, que la contribution devra être minime et le chiffre de l'indemnité peu élevé dans une proportion, de l'une à l'autre, égale à celles en vigueur pour les hommes.

Les femmes, Sociétaires pour leur compte, gagnant un salaire que l'état de maladie interrompt, pourraient avoir droit à une indemnité

plus élevée, leur contribution s'élevant dans une proportion correspondante.

Enfin, il serait une autre manière d'admettre et les femmes et les enfants—laquelle nous pourrions appeler l'aggrégation—donnant droit surtout aux soins du médecin et aux funérailles.

Dans ces derniers cas la contribution, au lieu d'être mensuelle, serait exigible annuellement et constitueraient les honoraires du médecin.

Paiements anticipés

L'Union St-Joseph de St-Hyacinthe peut conseiller, par expérience, l'adoption d'un règlement qui permette d'anticiper le paiement des cotisations.

Grâce à cette faculté, le Sociétaire peut profiter d'un moment favorable pour acquitter à la fois la contribution de plusieurs mois à venir et s'assurer que, pour cette période au moins, quel-lesque soient les circonstances difficiles où il se trouvera, il restera en possession de ses droits de Sociétaire.

Cette faculté d'anticiper les paiements doit être donnée pleine et entière et de façon à ce que le surplus de la contribution mensuelle puisse servir au paiement des cotisations éventuelles.

Depuis l'adoption de ce système par l'Union St-Joseph, le montant des arrérages a diminué de beaucoup, à tel point qu'il est devenu presque nul.

L'EGLISE CATHOLIQUE POSSEDE LE SIGNE DE L'UNIVERSALITE

Mais revenons à l'événement désigné par les protestants comme formant l'origine de notre Eglise, et demandons-leur en quelle année l'Antechrist est monté sur le trône. Malheureusement un accord bien parfait n'existe pas à cet égard parmi leur chronologistes. Les antitribunitaires nous disent que c'est l'an 200 ; selon Napper, c'est 313 ; selon Mélancton, en 420 ; selon de Bèze, en 440. Fleming nous assure que ce n'est qu'en 606, Newton en 727, Bullinger en 765, Junius en 1073, Musculus en 1200, Fox en 1300. On voit que ces messieurs nous laissent une assez ample marge pour fixer nos incertitudes. La différence n'est que de onze cents ans. Qui ne reconnaît là une répétition sur une échelle gigantesque de l'histoire de Suzanne avec les deux vieillards ? Là il n'y avait

que deux dépositions contradictoires, et le peuple juif acquitta l'accusée ; un peuple chrétien ne devrait-il pas porter un jugement semblable, où il trouve dix dépositions, dont il n'y en a pas deux de semblables ? Cependant les protestants ont avoué eux-mêmes qu'il n'est pas possible de désigner le temps et le lieu de la naissance de l'Eglise catholique, cette naissance ayant eu lieu *en secret et graduellement*, l'ivraie n'ayant été remarquée que lorsque les hommes se réveillèrent de leur sommeil, à l'époque de la *réforme*. A cela nous répondrons que les hérésies ne se formèrent non plus que graduellement, et quoiqu'elles n'attaquassent en général qu'un seul dogme, elles n'en furent pas moins promptement reconnues ; comment serait-il donc possible que l'on ne remarquât pas la naissance d'une secte qui, s'il faut en croire les protestants, introduisit une foule de dogmes, de lois et d'usages nouveaux, en opposition directe avec l'Eglise Apostolique ? Dix siècles se seraient écoulés avant qu'un seul évêque remarquât que l'Eglise apostolique avait disparu, et que ceux qui prétendaient la former n'avaient rien de commun avec elle, qu'un nom indigne ment usurpé ? Cela n'est pas croyable. Il aurait fallu pour que cela arrivât que tous les évêques et tous les prêtres, tous les laïques pieux et zélés, tous les savants fussent frappés d'aveuglement ; il aurait fallu que Dieu lui-même dormît, et que le Rédempteur eût oublié sa promesse : Je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Telles sont les absurdités qu'il faut admettre quand on cherche à prouver qu'il fut un temps où il n'y avait point d'Eglise catholique.

La position de l'Eglise catholique, quand à l'université sous le rapport des personnes est bien différente. Elle annonce verbalement la parole qu'elle a reçue, et n'exige point des hommes qu'ils la découvrent eux-mêmes, à l'aide de pénibles recherches dont il n'y a qu'une petite partie du genre humain qui soit capable. Il n'est donc pas nécessaire d'étudier largement plusieurs sciences différentes, pour arriver à la possession de la vérité ; dans l'Eglise catholique, l'homme du peuple peut être aussi conséquent dans sa croyance que le professeur à l'Université. Cette religion est faite pour tous les rangs, pour tous les sexes, pour tous les peuples, y compris ceux dans la langue desquels la Bible n'a pas encore été traduite, et elle possède par conséquent le signe de l'universalité sous le rapport des individus.

Répression du mal

Il y a un devoir de charité spirituelle qui oblige en conscience le patron, dans la mesure que permet la sagesse, à proscrire, empêcher et réprimer le mal, lors même qu'il ne nuirait qu'à son auteur. Nul n'a le droit et ne doit être laissé libre de mal faire, pas plus que de se suicider.

Mais le devoir de la répression est beaucoup plus grave et plus impérieux quand le mal revêt un caractère de scandale, et peut devenir une occasion prochaine de ruine spirituelle pour les autres ouvriers.

Le patron est obligé de proscrire le blasphème et l'impiété, car il est de droit élémentaire que le culte de Dieu et la religion, qui enseignent à l'homme ses devoirs, doivent être protégés contre les insultes et les outrages, et que l'on ne doit pas permettre aux ouvriers de chercher à ébranler la foi et les pratiques pieuses de leurs camarades.

C'est un devoir rigoureux pour le patron d'interdire dans son usine les mauvais livres et les mauvais journaux, du moment qu'il en a la possibilité. Il ne doit jamais permettre de les y vendre et de les y distribuer.

Alors même qu'ils ne troublent pas l'ordre, il ne peut tolérer en aucune façon les discours contre la morale, la religion ou l'autorité. C'est une obligation pour lui de proscrire les doctrines impies et révolutionnaires, les conversations licencieuses, les paroles obscènes, la moquerie irréligieuse, en un mot tout ce qui, dans les paroles, peut blesser les droits de Dieu, vicier l'esprit et corrompre le cœur des ouvriers.

L'expérience démontre tous les jours que, si les mesures de vigilance les plus rigoureuses suffisent au strict accomplissement du devoir imposé par la conscience, elles ne sont pas toujours efficaces. Le mal germe de lui-même depuis le péché originel ; il s'associe naturellement, et les passions forment bien vite une société coopérative dans l'usine ou l'atelier. D'où il suit que, pour lutter avec succès contre les dangers de l'atelier, les meilleurs moyens sont insuffisants sans l'association religieuse.

PROTECTION DU BIEN

Le patron est tenu, par la charité, de travailler à corriger les vices de ses ouvriers, à les ramener à la foi et aux pratiques religieuses. Il remplit à leur égard des devoirs analogues à ceux du père envers ses enfants, dans la mesure de l'autorité que Dieu lui a donnée sur eux.

Le patron doit faire respecter dans ses ateliers, et il a droit d'imposer à ses employés et à ses ouvriers, l'observation des commandements de Dieu et de l'Eglise. Il peut aussi, s'il le juge à propos, établir des prières communes avant et après le travail, ou telles pratiques religieuses qu'il croit utiles au bien des âmes.

L'obligation de faire observer les commandements de Dieu et de l'Eglise relève de la qualité du père. Le patron doit la remplir avec sagesse et prudence, chercher les circonstances les plus favorables, les attendre s'il le faut, sans oublier jamais qu'en cas d'insuccès le devoir presse toujours et que le temps n'en diminue pas la gravité.

La répression du mal assurée, les moyens les plus efficaces pour faire observer les commandements de Dieu et de l'Eglise sont de propager les coutumes du bien, c'est-à-dire toutes les pratiques qui peuvent aider l'ouvrier dans l'accomplissement de ses devoirs envers Dieu, envers sa famille et son prochain, et enfin envers lui-même.

La plus importante, parmi les coutumes qui conduisent l'ouvrier à remplir ses devoirs envers Dieu, est la sanctification du dimanche et des fêtes de commandement, par le chômage du travail servile, l'assistance à la sainte messe et autres œuvres de piété. Viennent ensuite : l'instruction religieuse, la fréquentation des sacrements, la prière en commun, etc.

Toutes les pratiques qui favorisent l'accomplissement des devoirs religieux : la prévoyance, la tempérance, le travail chrétien, amènent peu à peu l'ouvrier à remplir ses devoirs envers lui-même.

La coutume s'établit par l'usage ou la tradition. Or, l'isolement rendrait toute tradition impossible ; il faut donc, pour établir des coutumes et surtout pour les maintenir, créer des associations. Si les associations sont nécessaires pour défendre l'ouvrier contre le mal, elles sont d'ordinaire plus nécessaires encore pour l'amener au bien et l'y faire persévérer.

Chômages périodiques

Un des incidents les plus fréquents et les plus malheureux de la vie de l'ouvrier, c'est le chômage.

Il y a dans certaines professions un chômage périodique qui ne dépend point de la volonté des hommes, et qui est inhérent à ces profes-

sions mêmes. Il est clair que le couvreur ne peut monter sur les toits en temps de pluie, et que le maçon ne peut détrempier son mortier pendant la gelée. Ordinairement, dans ces sortes de professions, le prix de la journée est établi de telle manière qu'il suffit et à la rétribution du travail et au dédommagement du chômage. Que dirons-nous donc de l'ouvrier imprudent qui dévore en entier le salaire des semaines d'été, sans songer que les semaines d'hiver seront improductives ?

Ce n'est pas vous, qui seriez capable d'une telle aberration. Ce n'est aucun de ceux qui auront profité de la lecture des conseils que je vous adresse. Mais je désirerais plus. Je voudrais que tout ouvrier que la nature même de sa profession condamne à un repos forcé de quelques mois ou de quelques semaines, achetât dans l'exercice d'une industrie supplémentaire un emploi utile de son loisir. Je sais bien qu'exceller dans deux métiers est rare, pour ne pas dire presque impossible ; mais, sans prétendre à exceller dans ce métier secondaire, on peut arriver à le bien savoir. Savoir un métier, ce n'est pas seulement connaître les procédés à l'aide desquels il s'exerce, c'est avoir acquis un usage prompt et facile des outils qu'il emploie. C'est ce dont on peut toujours se rendre capable.

Dans cette industrie secondaire on gagnera beaucoup moins que dans l'industrie principale à laquelle on s'est voué ; mais enfin on gagnera quelque chose, et ce qui n'est pas moins important, on conservera l'habitude de l'occupation, on évitera les dangers auxquels l'inaction expose.

Quel sera ce métier ? va-t-on me dire. Le trouver n'est pas aisé, mais n'est pas non plus impossible. Qui le cherchera sérieusement ne le cherchera pas en vain. D'ailleurs, ne vaut-il pas mieux employer son temps, ne fût-ce qu'à raboter des planches, que de rester complètement inactif ?

UNION ST-JOSEPH DE DRUMMONDVILLE
FONDÉE ET INCORPORÉE EN 1870

Etat financier de la Société

Balance de l'année 1890	\$ 317.30
Recettes de l'année	637.37
	<hr/>
	\$ 954.67

Déboursés.....	\$297.35
Déposé en Banque.....	646.37
En mains.....	10.95

\$954.67

Valeur de la Société

Dépot à la Banque Jacques-Cartier.....	\$ 646.37
Bannière, Insignes, Livres, &c.....	290.00
Arrérages dus par les membres.....	100.68
Argent en mains.....	10.95

\$1048.00

La Société compte 37 membres honoraires et 270 membres actifs, 23 membres ont été rayés des livres. La Société a secouru 17 membres pour 85 semaines de maladie à \$3.00 par semaine \$255.00.

Il n'y a pas eu de décès durant l'année. Elle a tenu 13 assemblées générales et 14 assemblées de comité.

Acton-Vale

A l'occasion du 42ième anniversaire de M. G. Deslandes, Président de l'Union St-Joseph à Acton-Vale, les membres de cette Société et ses autres amis en ont profité pour lui présenter une magnifique boîte à barbe, une étagère et un miroir—ce dernier objet au nom de M. le major Milton McDonald—en reconnaissance des services qu'il a rendu à la dite Société et aussi pour son affabilité bien connue. M. G. Deslandes, bien que pris à l'improviste a su répondre des paroles appropriées et donner une réception des plus cordiales.

Étaient présents, M. et Mme Corbeille, M. et Mme Vadenais, M. et Mme Cordeau, M. et Mme Chagnon, M. et Mme Bergeron, M. et Mme Gosselin, M. et Mme Laliberté, M. et Mme Marquis, M. et Mme Cazeau, M. et Mme Normand, M. et Mme Bélanger, M. Louis Deslandes, Victor Lapointe et plusieurs autres. M. C. A. Vadenais, Louis Marquis, F. Normand, Jos. Gosselin, S. Cordeau, ont été remarqués pour leurs chansons, histoires, et autres jeux amusants.

Nous avons eu le plaisir, d'entendre M. A. Bergeron, et M. Marquis, violonistes. La soirée s'est terminée par un discours de M. Victor Lapointe qui a fait l'éloge de M. George Deslandes, comme président ; citant le dévouement, l'énergie et le courage qu'il a déployé, afin d'assurer le maintien de la succursale ; M. Charles Laliberté, a parlé dans le même sens, et il a terminé en remerciant Mad. Deslandes pour la générosité qu'elle a eu de nous rendre la soirée des plus agréables ; enfin nous nous sommes

séparés enchantés de notre succès, et avec le désir de nous rencontrer de nouveau bientôt

LA FOURMIE MALADE

En emportant
Dans ses greniers un fardeau trop pesant
Une fourmi s'était cassée la patte.
Aussitôt elle fit venir
Du voisinage l'Hippocrate :

Il répondit de la guérir.
—Ah ! bon docteur, vous me rendez la vie,
Dit la malade avec un gros soupir ;
Mais que me coûteront vos bons soins, je vous prie ?
—Presque rien :

Il sera temps, quand vous serez guérie...
—Mais encore, combien ?
J'aime que toujours en affaires
Le prix d'avance soit réglé.
—Soit : vous paierez pour honoraires
Cinq grains de blé.—Cinq grains de blé ?
Vous plaisantez, je crois, à moins que je sommeille.
Ignorez-vous combien, pour avoir rassemblé
Une somme pareille,
Il m'a fallu de temps, de travaux et d'efforts ?...
—Bah ! vous êtes riche à trésors.
—Moi riche ! On a menti... D'ailleurs il n'est remède
Qui ne me fasse horreur. Adieu, docteur, adieu.
Je sens que je vais mieux, grand merci de votre aide.
Je me guérirai bien sans vous, s'il plaît à Dieu.—
A quelques jours de là, la douleur fut si vive
Qu'il fallut rappeler le docteur : il arrive.
Mais le mal a fait des progrès.
Une opération difficile et cruelle
Est urgente à présent. Voilà bien d'autres frais !
Notre avare, à cette nouvelle,
Eut pour sa bourse si grand peur
Qu'elle en oublia sa douleur
Et renvoya l'opérateur.
Voilà qu'au bout d'une semaine
Le mal redouble. La gangrène
S'y met et s'y répand soudain :
C'est l'agonie et ses détresses.
Vite, vite, le médecin !
L'avare lui promet en vain
Moitié de toutes ses richesses
—Il est trop tard, dit le savant ;
Vous ne verrez point l'autre aurore.
De faire votre testament
Juste le temps vous reste encore.—
La fourmi ne l'out même pas.—
Rien ne recule le trépas,
Il faut partir quand l'heure sonne.
Elle n'avait aimé personne,
Personne ne la regrettera,
Et la Cigale en héritera.

Les Empoisonneurs

XI

LE SOUTERRAIN

Cela fait, le comte ramassa la bêche, et alla creuser un nouveau trou, dans l'un des angles formés par la muraille. Lorsqu'il eut terminé, il revint au pilier de pierre, détacha les chaînes rouillées qui avaient retenu le cadavre, et les déposa dans la tranchée qu'il avait faite. Il s'aperçut tout à coup qu'une longue mèche de cheveu était restée suspendue à son habit. Il l'enleva avec horreur, et la mit avec les chaînes. Il recouvrit le tout de terre qu'il piétina soigneusement ; ensuite, il nivela le sol, comme il avait fait pour la fosse qui renfermait le cadavre.

Le comte de Garderel, une fois cet affreux travail accompli, parut respirer plus à l'aise ; ses membres cessèrent de trembler ; il parcourut le souterrain d'un œil investigateur, promenant de tous côtés la lumière, et se convainquit qu'il ne contenait plus rien de suspect.

Alors seulement il sortit, et referma la paroi : En quelques minutes, il eut regagné son cabinet.

Malgré les assurances de Mme de Garderel, l'entrée de son valet de chambre à la cave, tandis qu'il y gisait sans connaissance, aux bras de sa femme et de sa fille éplorées, l'inquiétait. Il n'eut pas de repos qu'il n'eût interrogé son serviteur. L'ayant appelé dans la soirée, il amena adroitement la conversation sur son évanouissement du matin, et sur l'accident de la cave.

—Je n'ai pas été heureux, Baptiste, lui dit-il, dans l'examen que j'ai voulu faire de la manière dont ma cave est tenue par mes gens.

—En effet, monsieur, vous avez même été très-malheureux.

—Tu m'as vu lorsque je me suis trouvé mal !

—Non, ce n'est pas en ce moment là que j'ai aperçu monsieur. J'ai vu madame et mademoiselle qui se tenaient comme en observation aux alentours de la cave, et cela m'avait paru singulier. Je les regardais de loin, quand, tout d'un coup, je les vis se précipiter vers la porte et entrer rapidement dans la cave. Au bout de quelques minutes, elles m'appelèrent à leur aide.

—Voilà tout ? il ne s'est point passé autre chose ?

—Et que voulez-vous, monsieur, qu'il se soit passé ? Nous vous avons relevé et transporté dans votre cabinet.

—Ainsi, tu n'as rien remarqué d'extraordinaire dans la cave ?

—Non vraiment ; et je mentirais à monsieur si je parlais différemment. C'est-à-dire, cependant, dit le valet en levant l'index comme quelqu'un qui recueille un souvenir fugitif.....

—C'est-à-dire ? répéta le comte, avec une anxiété visible.

—C'est-à-dire, monsieur, que j'allais dire une bêtise.

—Bêtise ou non, parle toujours. Dis-moi tout ; je tiens à savoir ce qui a eu lieu pendant que j'étais sans connaissance.

—Eh bien ! monsieur, je ne sais si j'ai rêvé, ou si j'ai vu double ; mais il m'a semblé un instant que la cave était plus grande que d'habitude.

Ces paroles naïves firent tressaillir le comte de Garderel.

—Tu auras mal vu, dit-il ; comment la cave aurait-elle pu s'agrandir subitement ?

—C'est ce que je me suis dit, monsieur ; mais que voulez-vous ? ça m'est resté comme ça dans la boule ; c'est pas ma faute. Et puis... mais c'est toujours des bêtises que je dis à monsieur, et monsieur finirait par se fâcher.

—Parle, te dis-je, insista le comte d'une voix brève.

—Monsieur ne se fâchera pas ?

—Non, parle vite.

—Eh bien ! foi de Baptiste, monsieur me croira s'il le veut ; mais, en jetant un coup d'œil vers le fond de la cave, j'ai cru voir danser une marionnette, habillée de blanc, et faisant force grimaces.

M. de Garderel comprit que le valet de chambre ne s'était pas fait faute d'inspecter les lieux, et qu'il avait examiné plus attentivement qu'il ne voulait bien le dire. Le serviteur avoua ensuite que Mme de Garderel ayant fait un mouvement, en se rapprochant du fond de la cave, tout avait disparu avec un léger bruit. Baptiste voulait parler de la fermeture de la paroi que la comtesse avait provoquée sans s'en douter, en tournant par inadvertance le mécatisme. Les craintes de M. de Garderel se réalisaient : il était presque à la merci de ses serviteurs. Sa figure décomposée, ses lèvres blêmes, le tremblement convulsif qui agitait son corps, laissaient facilement deviner qu'il était en proie à une sombre frayeur. Toutefois, il dit au domestique :

—Tu as vu double, Baptiste. Au moins ne va pas raconter ces balivernes. D'abord on se croquerait de toi ; ensuite, on dirait dans le pays que je n'ai à mon service que des niais.

Baptiste salua humblement et sortit.

Le comte était acablé. Depuis quelque temps le malheur s'achardait sur lui. Il se disait qu'il venait d'entrer dans une mauvaise veine. Pourtant il parvint à se rassurer, et s'efforça de se persuader que le valet n'en avait pas vu plus long qu'il ne le disait. D'ailleurs, le squelette avait disparu. Les paroles imprudentes qui pourraient être prononcées, ne pouvaient plus être redoutables, même dans le cas d'une enquête.

XII

ÉCLAIRCISSEMENTS

Pour expliquer la scène lugubre du chapitre précédent, il est nécessaire que nous remontions à une époque assez éloignée, celle de l'arrivée en France de Paul de Garderel. La première année de son séjour à Paris, le comte vécut fort retiré dans son hôtel de la rue du Bac ; il ne le quittait que rarement ; encore y laissait-il toujours Marberic. L'année suivante il commença à se répandre dans la haute société, où sa réputation de richesse, justifiée par le train qu'il menait, le fit bientôt remarquer. A la fleur de l'âge, d'une tenue irréprochable quoiqu'un peu raide, avec des traits réguliers, dont la dureté naturelle était facilement adoucie par le plus gracieux sourire, M. de Garderel pouvait passer pour un bel homme. On le regardait comme rangé, également éloigné d'une folle prodigalité et d'une mesquine parcimonie. En un mot, il paraissait tenir le juste milieu en toutes choses. Le hasard l'ayant mis en rapport avec le baron Raoul de Gilbard, jeune homme de son âge, il ne tarda pas à se lier étroitement avec cet ami dont les goûts et les mœurs lui étaient sympathiques. Il fut présenté au vicomte, père du baron, qui l'accueillit à merveille et l'invita à revenir. Le comte profita de la permission, et fit la connaissance de Félicie, la sœur de Raoul de Gilbard. Paul de Garderel fut épris, et résolut de demander la main de Félicie. Quelques paroles de Raoul lui firent espérer que ses vœux ne seraient pas repoussés. Bref, il se décida.

Le vicomte de Gilbard était veuf, il aimait sa fille sans aucun doute ; mais il était peu propre à préserver la jeunesse de cette enfant de fatals entraiements ; il n'existait donc personne près

de Félicie, qui pût la conseiller, et la mettre en garde contre l'amour qu'elle-même avait conçu pour le comte de Garderel. Le vicomte fasciné, comme tous les hommes crédules, par le langage élégant, les belles manières et les maximes qu'aimait à formuler Paul de Garderel, ne voyait en lui qu'un parfait honnête homme, et qui plus est, un millionnaire.

Aussi, quand le comte se présenta pour obtenir la main de Félicie, M. de Gilbard ne fut aucune difficulté, et renvoya le prétendant à la jeune fille, qui consentit volontiers. Cependant une chose avait, un instant, inquiété Félicie ; elle ignorait quels étaient les sentiments religieux du comte de Garderel ; elle eût voulu, avant de s'engager, savoir à quoi s'en tenir sur ce point. Le jeune homme, qui savait Félicie pieuse, avait habilement dissimulé son impiété et son hostilité à la religion : il avait si bien joué son rôle que sa future épouse pouvait tout croire de lui, même qu'il était un excellent chrétien. Le mariage fut fixé à un mois.

La veille, Félicie demanda au comte d'un air timide s'il était disposé à s'approcher des sacrements et à se préparer, comme tout chrétien doit le faire, à l'une des actions les plus importantes de la vie.

—J'ai fait, mademoiselle, répondit-il, ce que la religion prescrit ; j'ai pris l'avancé sur vous.

—Combien je regrette, monsieur, de ne l'avoir pas su, je vous aurais accompagné ; c'eût été pour moi un bonheur inexprimable. Mais, poursuivit-elle, je vais aujourd'hui à la messe avec mon père ; voulez-vous nous suivre ?

Paul de Garderel accepta, ne pouvant guère agir autrement ; il se rendit à l'église avec le vicomte de Gilbard et sa fille. Là, il crut devoir feindre la prière, la piété même, tout en s'indignant intérieurement d'être obligé de descendre à ces subterfuges.

Le lendemain eurent lieu l'acte civil et le mariage religieux. Le jour suivant, M. de Garderel conduisit sa jeune épouse dans la riche demeure qu'il occupait rue du Bac ; il l'y installa et lui déclara qu'elle était désormais la maîtresse de la maison. La jeune comtesse avait amené avec elle plusieurs de ses femmes de service et un vieux serviteur attaché à sa famille depuis plus de quarante ans. M. de Garderel éprouva quelque contrariété de la venue de ces domestiques ; il objecta que le service de sa maison était complet, et que, par conséquent, les nouveaux venus étaient inutiles. Félicie insista avec tant de grâce, elle tenait tant à ses femmes que son mari céda.

Les premiers temps de cette union parurent assez heureux. M. de Garderel et sa femme se quittaient peu. Cependant un nuage de tristesse voilait parfois le visage jusque-là si joyeux de Félicie ; une langueur secrète se trahissait dans son regard ; son front était devenu soucieux, sa bouche souriait moins. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle avait subi une déception assez amère. Elle s'était aperçue, presque au lendemain de son mariage, que son mari l'avait trompée sur ses sentiments religieux. Maintenant elle savait que, non-seulement il était indifférent comme beaucoup d'hommes de son âge, mais qu'il était hostile à toute idée religieuse. Félicie, sincèrement chrétienne, éclairée sur ses devoirs, instruite et convaincue des vérités de la foi, s'affligea profondément des mauvaises dispositions du comte. Dans les premiers temps, elle essaya de combattre ses préjugés, de faire briller à ses yeux aveuglés la pure lumière du christianisme ; elle ne gagna rien qu'un éloignement plus prononcé. Un jour, elle l'aborda de l'air le plus aimable ; il l'accueillit en souriant. Encouragée par ce début, Félicie s'approcha et lui dit :

— Mon ami, je viens t'importuner encore ; mais tu es si bon, que tu m'accorderas ce que j'ai à te demander ; tu me ferais trop de peine en me refusant,

Le comte, sans défiance, ne soupçonnait pas où sa femme voulait en venir.

— Tu sais bien, chère amie, répondit-il, que je ne puis rien te refuser ; je suis obligé d'en passer par toutes tes volontés.

— Cela est vrai, j'en conviens, reprit Félicie, dont le visage s'illumina d'une joie profonde. C'est pourquoi, j'en suis sûre, aujourd'hui encore, tu feras ce que je te demanderai.

— Certainement, si cela est possible.

— Ah ! rien n'est plus facile.

— Eh bien ! voyons, de quoi s'agit-il ?

— Je voudrais deux choses, qui, cependant, n'en font qu'une à mes yeux.

— Voilà que cela se complique, dit le comte, avec un éclat de rire étrange. Mais parle, enfant, explique ce que tu désires.

— Voici ma requête : je souhaiterais, mon ami, que tu t'abstinses de parler mal de la religion en ma présence, et même en toutes circonstances : ensuite que tu consentisses à étudier ces questions si importantes pour tout homme sensé.

Félicie avait formulé ces demandes, les yeux baissés, et avec quelque embarras. Quand elle les releva sur son mari, il ne riait plus, son vi-

sage était devenu farouche ; son regard exprimait l'irritation ; ses lèvres plissées annonçaient combien les demandes de la jeune femme lui avaient déplu.

— Félicie, dit-il d'une voix rauque, je croyais t'avoir fait comprendre déjà qu'il fallait éviter ces sortes d'exhortations, et que toute instance sur ce sujet ne pouvait que m'être désagréable. Si tu veux que la paix règne entre nous, il est nécessaire que tu te résignes à ne jamais me parler sur ce ton, à propos de religion. Mes motifs, les voici : la religion, je la déteste de toute mon âme ; ceux qui la pratiquent me sont odieux. Je t'excepte, cependant. Mon cœur, l'amour que tu m'as inspiré, m'ont séduit ; mais prends garde de me prouver que ma haine doit être absolue et sans exception.

En achevant ces paroles, le regard impitoyable du comte était rivé sur la malheureuse enfant. Effrayée de cette réponse, de ces aveux, de ces menaces, et surtout de l'expressiod sinistre de la figure de son mari, elle se prit à pleurer et s'écria :

— Paul, je t'en prie, ne me regarde pas ainsi, cela me fait trop de mal. Sois bon pour moi comme tu l'as été jusqu'ici.

M. de Garderel répondit d'un ton rude qu'il s'efforçait d'adoucir :

— Je ne demande pas mieux. Mais, de grâce, laisse-moi en paix, et ne touche jamais en ma présence les questions que tu as soulevées tout à l'heure.

— Je le promets, murmura la jeune femme.

(A continuer.)

Chronique locale

— Nous, serons en mesure, — le Comité de Régie — de faire sous peu la distribution des règlements nouveaux. Nous prions les intéressés de ne pas perdre patience.

Il ne faudra pas oublier dans les succursales, de faire rapport dès la semaine prochaine si possible.

— La balance de la contribution pour décès A. Choquette, au montant de 25 centins, deviendra due et exigible en février prochain.

— Monseigneur l'Evêque de St-Hyacinthe a donné, samedi dernier 23 courant, l'habit des religieuses de l'Hotel Dieu de cette ville à cinq postulantes, Marie Rose Foisy, de St-Charles,

Albina Bonin, Louise Marie du Rosaire, de St Hilaire, Céline Joubert, de St Guillaume d'Upton, Georgine Sicotte, Sœur Marie de l'Assomption, de Sherbrooke, Elise Larochelle-Sœur St Jérôme Emilien, de Ste-Victoire.

—Sa Grandeur Mgr l'Evêque de St-Hyacinthe a accepté de se rendre à Sorel dimanche le 28 février prochain pour y célébrer l'office pontifical à l'occasion de la fête patronale des associations de secours mutuel, lesquelles, cette année pour la première fois croyons-nous se réunissent pour une commune célébration.

—M. Ludger Boisvert de Geneva, N. Y., est en promenade au Canada et a passé à St-Hyacinthe cette semaine.

—Le député Coroner J. Bazinet a tenu une enquête sur le corps de Pierre Racicot âgé de 81 ans rentier de la paroisse de St-Hyacinthe, trouvé mort le matin du 16 janvier dans sa maison où il demeurait seul.

Verdict du Jury ! Mort d'une syncope du cœur.

—Jeudi dernier, vers 9½ hrs., un jeune homme du nom de Aldéric Jarret, employé chez M. Joseph Benoit, manufacturier de balais, a pu trouver la mort dans les circonstances suivantes : Jarret était occupé à tourner un cylindre se mouvant à une vitesse de 1200 tours à la minute. Tout à coup le cylindre se fendit, les éclats furent projetés à une hauteur d'au-delà de 12 pieds et retombèrent sur le sol tout à côté du jeune homme qui en fut quitte pour la peur, heureusement pour lui. Les dommages sont évalués à \$25.

—Mercredi, dans la nuit, l'alarme était donnée à la station du feu. L'incendie s'était déclaré sur la propriété de M. Maxime Cadorette, dans une clôture de douze pieds de hauteur qui borne sa propriété. On avait l'habitude de déposer au pied de cette clôture des cendres rouges et l'on croit que c'est là l'origine de ce commencement d'incendie. Grâce à l'activité et à l'habileté de nos braves pompiers les dommages ont été insignifiants.

—Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers 4 heures du matin, M. Chs. E. Bissonnet, de la paroisse de St-Hyacinthe entendit du bruit dans sa grange. Il s'y rendit et ne vit personne, mais par contre il trouva un pardessus noir, un casque, une claque, et une pièce de 25 cents. A qui ces effets appartiennent-ils ? M. Bissonnet l'ignore. Comme il faisait un grand froid, le propriétaire des effets devait avoir la tête bien chaude pour ne pas s'apercevoir qu'il avait perdu son casque.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

MAISONS PARTICULIÈREMENT
RECOMMANDÉES AUX MEMBRES DE
L'UNION ST-JOSEPH

Courtier, agent d'assurances

J. O. Dion, 9 rue St-Denis.

Épicerie, Provisions

Désiré Dumaine, rue St-Antoine.

Damien Bouchard, rue Cascades.

F. A. Brodeur, " "

Joseph Chartier, rue Bourdages.

Pagnuelo et frère, rue Cascades.

Ferroineries, huiles, peintures

J. H. Morin, Place du Marché.

Poêles, objets en fonte

J. H. Morin, Place du Marché.

Gilbert Bédard, Bord de l'eau.

Grains, fleur, etc.

Michel Bonsquet, rue Mondor.

M. Denis, rue Cascades.

Marchandises sèches

N. G. Leduo, Place du Marché.

Bédard et Lefebvre, Place du Marché.

Alfred Lapalme, " " "

Chaussures

Joseph Morin, Place du Marché.

Félix Houle, " " "

L. N. Lussier, rue Cascades.

Tailleurs

Joseph Allaire, Rue Cascades.

Joseph Cabana, " " "

J. H. Choquette, au Séminaire.

Barbiers

V. et A. Laflamme, rue Cascades.

Charland et Turcotte, Place du Marché.

Selliers

Hormidas Guertin, rue Cascades.

Joseph Dalbec, " " "

Irénée Choquette, " " "

Plombiers

Joseph Hébert, rue Cascades.

Adrien Blondin, " " "

H. N. Bernier, rue Cascades.

Brodeur et frère, rue St-Antoine.

Boulangers

Gladu et frère, rue Concorde.
 Cyrien Gladu, rue Cascades.
 Edouard Labonté, rue St-Antoine.
 Langevin et frère, Berd de l'eau.
 Camille Gosselin, rue St-Antoine.

Librairie

E. H. Richer, Place du Marché.
 L. A. Choquet et frere, rue Cascades.

Carrossiers

Hormisdas Choquette, rue Cascades.
 Arthur Choquette, rue Bourdages.

Forgerons

Thomas Lajoie, rue Cascades.
 Nazaire Arcand, rue Concorde.
 Napoléon Daignault, rue Concorde.
 Clément-Lacroix, rue William.
 Gilbert Lessard, rue William.
 Esdras Dussault, rue Mondor.

Thés, caj's

Alfred Breton, Place du Marché.

Cordonniers

Clément Jacques, rue Cascades.
 Victor Sévigny, " "

Entrepreneurs menuisiers

Joseph Chenette, rue Concorde.
 Paquette et Godbout, rue William.

Entrepreneurs maçons

Oscar Lamoureux.
 Louis Gosselin.

Bouchers

Rémi Daigle, au Marché.
 Napoléon Soly, do.
 Denis Rivet, do.
 Joseph Lebrun, do.
 Victor Bernier, do.
 Magloire Gaboury, do.
 William Boisquet, do.

Orfèvres, Bijoutiers

E. Lamarche, Place du Marché.
 Léonard Beaudry, " " "

Fournisseur pierre et chaux

Bruno Lamontagne, La Carrière.

REMEDES SAUVAGES

Ne sont-ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens ? Avez-vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies ? Cette science des herbes et les racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille ? N'est-ce pas la santé ? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir : vous serez riches et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de **J. E. P. RACICOT**, seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1434 Rue NOTRE-DAME, MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot tous les samedis à l'Hôtel Windsor, on face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VALEUSES, SACS DE VOYAGE, CUIR A-SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9 -- Rue St-Denis
 ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

ARCHITECTE

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies,
 Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc
 D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SANT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)
100 RUE CASCADES

Place du Marché, Saint-Hyacinthe

Patrons gratuits à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecossois, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

ALFRED MARQUETTE

Mebullier et Bourreur

(Rue Cascades, ancien emplacement de St. Siméon)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrages à la main garantis.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutés avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

"L'ÉCHO"

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBrière, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.